

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 PEACE - WORK - PROSPERITY  
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
 SECONDAIRES  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES RESSOURCES  
 FINANCIERES ET MATERIELLES  
 SOUS DIRECTION DU BUDGET  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
 PEACE - WORK - PROSPERITY  
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DEPARTMENT OF FINANCIAL  
 AND MATERIAL RESOURCES  
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

## **DECISION N° 1347 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/ DU 14 OCTOBRE 2025**

PORTANT INSTITUTION DE LA MAITRISE D'OEUVRE PUBLIQUE RELATIVE A LA FOURNITURE DE CAHIERS DE COMPOSITION AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, EXERCICE 2026.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu La Constitution ;  
 Vu La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;  
 Vu La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;  
 Vu Le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu Le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
 Vu Le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
 Vu Le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu Le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire n°00013005/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;  
 Vu L'Arrêté N°401/A/MINMAP/CAB du 12 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'oeuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'oeuvre publique ;  
 Vu L'autorisation de Gré à gré N°06607-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/MMG du 17 Septembre 2025 pour la fourniture de cahiers de composition au Ministère des Enseignements Secondaires, Exercice 2026 ;  
 Vu La Décision N°1347/25/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/DEG du 14 Octobre 2025, portant attribution d'un (01) contrat au MINESEC ;  
 Vu La Lettre N° 062/L/MINESEC/CIPM/2025 du 22 Octobre 2025 relative à l'Examen d'un (01) projet de contrat de gré à gré passé avec les Etablissements ECOTRA ;  
 Vu La Lettre N° 07057-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/MMG du 13 Octobre 2025, portant autorisation de dispense de la Maîtrise d'oeuvre privée relative à la fourniture de cahiers de composition au Ministère des Enseignements Secondaires, Exercice 2026.  
 Considérant les nécessités de service,

## **DECIDE.**

**Article 1<sup>e</sup>. Les personnels dont les noms suivent sont désignés Président, Rapporteur et Membres de la Maîtrise d'oeuvre publique relative à la fourniture de cahiers de composition au Ministère des Enseignements Secondaires, Exercice 2026.**

Rédacteur : Le Directeur des Examen, des Concours et de la Certification (DECC)

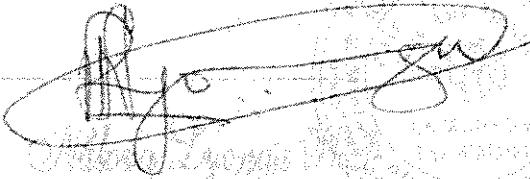
Rapporteur : Le Sous-directeur du Materiel de la liaison et du contrôle à la DECC.

Membres :

- 1- Le Chef de Service de la Certification à la DECC ,
- 2- Un Contrôleur de la Brigade de contrôle de la DRFM.

Article 2 - Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévu par la réglementation en vigueur ;

Article 3 - La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



Le Ministre des Enseignements Secondaires

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- P/CIPM
- JDM
- Chrono